

Décision du Président n°2022.59

Marché de prestations intellectuelles

Plan de communication et de sensibilisation dans le cadre du PAPI sur le bassin versant de la Têt
Résiliation conventionnelle du lot 3 : Développement d'une stratégie de communication

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la décision de négociation de la commission MAPA en date du 24.11.2021

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et la décision d'attribution de la commission MAPA en date du 08.12.21.

VU la décision du Président n°2021.71 en date du 23 décembre 2021 transmise en préfecture le 24 janvier 2022 portant attribution du lot 3 : Développement d'une stratégie de communication au groupement solidaire SAS MAYANNE CREA&COM - BASTILLE comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Cotraitant n°1 : SAS MAYANNE CREA&COM 1238 route de Ganges 34090 MONTPELLIER Email : contact@mayane.eu Siret : 809 971 500 00040	6 625.00 €	7 950.00 €
Cotraitant n°2 : BASTILLE 42 rue Sedaine 75011 PARIS Siret : 824 161 517 00035	12 355.00 €	14 826.00 €
Total	18 980.00 €	22 776.00 €

VU l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le cotraitant BASTILLE n'est pas en mesure d'effectuer sa mission du lot 3 : Développement d'une stratégie de communication pour un montant de 12 355.00 € HT - 14 826.00 € TTC,

Considérant le désengagement du cotraitant BASTILLE pour les prestations du lot 3 : Développement d'une stratégie de communication,

Considérant, l'accord conventionnel en date du 16 novembre 2022, intervenu entre le pouvoir adjudicataire, le mandataire et le cotraitant de résilier le marché public à compter du 21 novembre 2022,

Considérant l'exécution partielle des prestations du lot 3 à hauteur de 2 825 € HT soit 3 390.00 € TTC et les prestations restant à réaliser, d'un montant de 16 155.00 € HT soit 19 386 € TTC.

LE PRESIDENT

Décide d'attribuer la réalisation des prestations intellectuelles du plan de communication et de sensibilisation dans le cadre du PAPI sur le bassin versant de la Têt pour le développement d'une

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 066-200087286-20221128-202259-DE



Publié le 14/12/2022 sur le site du SMTBV

stratégie de communication, correspondant aux prestations non réalisées du précédent lot n°3 ayant fait l'objet d'une résiliation conventionnelle comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SAS MAYANNE CREA&COM 1238 route de Ganges 34090 MONTPELLIER Email : contact@mayane.eu Siret : 809 971 500 00040	16 155.00 €	19 386.00€

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 066-200087286-20221128-202259-DE



Publié le 14/12/2022 sur le site du SMTBV

Fait à Perpignan, le 28 novembre 2022



M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.